



MAIRIE DE SAUSSENS

31460 SAUSSENS

05.61.83.83.47 – mairie.sausSENS@orange.fr

MISE À DISPOSITION DE LOCAUX COMMUNAUX CONVENTION D'UTILISATION

Entre les soussigné(e)s :

- d'une part :

agissant au nom et pour le compte de la commune,

- d'autre part :

☐ Particulier

Nom :

Prénom :

☐ Association

Nom de l'association :

Nom du responsable :

Adresse :

Téléphone :

ci-après dénommé l'utilisateur, il a été convenu ce qui suit :

Article 1er :

La commune de Saussens met à disposition de l'utilisateur les locaux désignés ci-dessous,
du _____ au _____
pour (objet de location) :

Les locaux prêtés à l'utilisateur comprennent :

Equipement	Vos besoins	Précisions
Salle des fêtes	☐	
Mobilier	☐	
Cuisine	☐	
Sanitaires	☐	
Chauffage	☐	
Autres	☐	

Article 2 :

Les locaux ont été mis à disposition de l'utilisateur aux conditions tarifaires suivantes :

☐	50 € à titre de résident de la commune de Saussens et caution de 150 €
☐	250 € à titre de loueur extérieur à la commune et caution de 250 €
☐	250 € à titre d'association extérieure à la commune et caution de 250 €

Article 3 :

L'utilisateur doit remettre une attestation d'assurance lors de la signature de la présente convention couvrant les dommages pouvant résulter des activités exercées au cours de l'utilisation des locaux mis à sa disposition.

Article 4

L'utilisateur doit avoir pris connaissance du règlement intérieur et s'engage à en respecter les termes.

Il constate également, en présence du responsable de la salle, le positionnement des dispositifs d'alarme, des moyens d'extinction et des issues de secours.

L'utilisateur est responsable aussi du bon ordre dans les locaux. Il s'engage à respecter et à faire respecter les règles de sécurité.

Article 5:

L'utilisateur doit avoir procédé avec le responsable de la salle à un état des lieux avant et après l'utilisation et ce lors de la remise/restitution des clefs.

- l'utilisateur rendra les locaux, y compris le matériel, dans leur état initial,
- l'utilisateur aura procédé au nettoyage des locaux.

Remise des clés	Réception des clés
Nom :	Nom :
Date :	Date :

Etat des lieux Entrée	Etat des lieux Sortie
Représentant Commune :	Représentant Commune :
Loueur :	Loueur :
Date :	Date :
INTERIEUR	
Salle principale	Salle principale
Cuisine	Cuisine
Sanitaires	Sanitaires
Dépôt	Dépôt
Autres	Autres
Observations	Observations
EXTERIEUR	
Cour et préau	Cour et préau
Autres	Autres

Article 6 :

L'utilisateur réparera les dommages qui auront pu survenir dans ces locaux de son fait personnel ou du fait de personnes ayant utilisé les locaux dans la cadre de la présente convention, sauf à prouver que le dommage causé aurait eu pour origine la vétusté, une malfaçon ou un cas de force majeure.

Le chèque de caution sera restitué à l'utilisateur si ce dernier a satisfait aux diverses obligations lui incombant définies dans la présente convention.

Fait en double exemplaire, à Saussens, le

L'utilisateur

Le responsable de la salle,